44e ANNÉE. — N° 58

VENDREDI 20 MAI 1904.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.
RÉCLAMES ..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

SOYONS VIGILANTS

La coalition qui s'abrite sous l'enseigne nationaliste, avait voulu faire des élections municipales un plébiscite politique. Elle annonçait que le pays allait désavouer avec indignation les sectaires qui nous gouvernent et ceux qui les soutiennent. Paris surtout devait leur infliger une éclatante réprobation.

Le scrutin a eu lieu et il en faut rabattre aux nationalistes. Paris, au suffrage duquel ils attachaient une importance toute spéciale, où ils avaient concentré leur principal effort et où leurs procédés de polémique n'ont pas été d'une loyauté bien remarquable, a trompé leurs espérances. Non seulement ils n'ont conquis aucun des quartiers réfractaires en 1900, mais, de ceux où ils avaient triomphé alors, ils en ont perdu assez pour que la majorité du nouveau Conseil municipal soit déplacée. La tâche noire qui s'était étendue sur Paris en 1900 et à laquelle trois arrondissements seulement s'étaient soustraits tout entiers, s'est réduite dans des proportions très notables. Encore faut-il tenir compte de ce fait que, dans plusieurs quartiers, la majorité des nationalistes élus n'est que de quelques voix. Si l'on considère l'ensemble du scrutin parisien, on voit que le total des voix nationalistes est inférieur d'une centaine de mille à celui des voix républicaines.

Comme plébiscite cela peut sembler assez concluant. Malgré toutes les excitations, toutes les provocations et tous les efforts, Paris s'est remis de la crise nationaliste, comme il s'était remis naguère de l'accès boulangiste. Et si nous rappelons cet épisode déjà lointain, c'est qu'entre les deux aventures, il y a plus que des analogies : l'une est la suite de l'autre. Le nationalisme n'est que « le boulangisme sans Boulanger » dont M. Georges Laguerre fut jadis un des prophètes.

Le boulangisme était un syndicat de mécontents, dans lequel se trouvaient confondus tous les anciens tenants de l'Union conservatrice, monarchistes, bonapartistes, plébiscitaires, césariens, cléricaux, qui pour attirer à eux de nouvelles recrues et renforcer leurs effectifs dont l'insuffisance numerique etait averee, n'avaient rien trouve de mieux que de faire vibrer la corde patriotique. On n'avait pas trouve, alors, les formules de « gouvernement de l'etranger » et de « ministère de trahison ». Mais ne parlait-on pas couramment de l'humiliation de la France, de son abaissement en Europe ; ne proclamait-on pas que, seul, le futur gouvernement releverait notre prestige en effaçant jusqu'au souvenir de nos désastres ?

Ce sont, à de bien légères variantes près, les procedes du nationalisme, dans les rangs duquel nous retrouvons, derrière les états-majors rajeunis et renouvelés, toute la vieille garde boulangiste. Aujourd'hui comme alors, le patriotisme n'est, dans l'affaire, qu'un paravent. Il n'y a pas un seul nationaliste, fût-ce même M. Millevoye, pour croire le premier mot des histoires de trahison. Ce qu'on a voulu, ce qu'on ne cesse de vouloir, c'est d'arracher la France à l'esprit laïque et d'enrayer le progrès des idées libérales. Il s'agit de défendre les idées cléricales et de replacer la société civile repentante sous la suprématie de l'Eglise.

Il y a ving-cinq ans, c'est à ce but que tendait l'aventure du Seize Mai à propos de laquelle Edouard Hervé constatait l'impopularité du « gouvernement des curés ». Au gouvernement des curés, on a voulu substituer le gouvernement des congrégations. M. Drumont disait hier que celles-ci « ont eu la France dans leurs mains pendant plus de trente ans » et que « l'état d'esprit qu'elles ont créé est certainement la principale raison, la raison déterminante de l'impuissance et de l'inutilité des efforts que tentent des hommes de bonne volonté ».

L'aveu est précieux. M. Drumont reconnaît à la fois que les congrégations avaient pris un développement inquiétant et qu'il a suffi à la France de les voir à l'œuvre pour se détourner d'elles. Faut-il s'étonner après cela qu'elle approuve ceux dont la politique tend à conjurer le danger clérical et qu'elle voie dans les mesures prises à l'égard des congrégations, non pas une atteinte à la liberté, mais la sauvegarde de toutes les libertés.

C'est à ce point de vue qu'elle s'est certainement placée lors des récents scrutins et c'est pour cela que le nationalisme, parti pour la conquête, a essuyé une défaite. Il convient de s'en féliciter. Cependant il ne faut pas considérer le nationalisme comme définitivement disparu. La coalition qu'il représente n'a pas désarmé. Elle cherchera à prendre sa revanche ; elle combinera de nouvelles manœuvres et la plus élémentaire prudence nous recommande de ne pas nous ralentir de notre vigilance, mais au contraire de profiter de notre présente victoire pour préparer de futurs succès.

Georges de NOUVION.

Chambre des Députés

Séance du 17 mai 1904

PRESIDENCE DE M. BRISSON

La rentrée de la Chambre des députés s'est effectuée mardi.

MM. Combes, Maruéjouls, Trouillot, Rouvier, Delcassé, sont au banc du gouvernement.

La Chambre procède au tirage au sort des bureaux, vote divers projets locaux d'utilité publique, et procède à la fixation de son ordre du jour, deux interpellations au sujet de l'enlèvement des crucifix dans les prétoires, sont fixées au 3 juin.

M. Engerand interpelle sur les conditions d'abonnement du téléphone.

M. Trouillot répond que la question est soumise aux tribunaux, par suite du procès intenté à l'administration de M. Thiébaud.

M. Engerand déclare que M. Thiébaud s'est désisté, l'interpellation est fixée à une date ultérieure.

On fixe au 20 mai une interpellation de M. Plichon sur un décret du 5 mai ouvrant les douanes françaises à l'introduction d'une certaine quantité des blés tunisiens.

M. Zévaès retire son interpellation relative a l'attitude du général Jannerod commandant de corps d'armée qui a été depuis mis en réforme.

La Chambre decide qu'à partir du 1er juin, elle tiendra deux séances par jour pour discuter la loi militaire de deux ans et la question des retraites ouvrières.

Puis la séance est levée.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Autour de Moukden

Le front de bandière russe se rapproche de plus en plus de Moukden. Les Japonais se trouvent à 45 verstes seulement au nord-est de la ligne de Moukden et des troupes qui, pour pour protéger Liao-Yang, s'échelonnent vers l est depuis la voie ferrée, le long de la ligne de Mo-Tien-Ling.

Les Japonais, qui s'avancent en trois colonnes, se trouvent maintenant au nord de Siu-Yen et de Feng-Hoang-Cheng. Deux de leurs colonnes se trouvaient plus loin vers le nord, en train de marcher sur Moukden, en tournant la position russe.

Il y a eu jusqu'ici un grand nombre de petites escarmouches, mais aucune opération décisive. L'expédition japonaise du côté de Pu-Lan-Tien intercepte complètement la communication avec Port-Arthur. Les Japonais opèrent en pays accidenté, bien approprié pour la défense, pour les Russes. Mais au nord de Liao-Yang et de Moukden, ce sont des plaines coupées de rivières.

Le temps jusqu'ici a été chaud et sec. Cependant il a suffi de deux jours de pluie pour rendre très difficile la circulation des voitures sur les routes. La plaine deviendra un vrai marécage à la saison des pluies, de sorte qu'il faudra virtuellement suspendre les opérations. C'est sur Moukden qu'on évacue les blessés venant du sud de Mo-Tien-Ling.

Le temple boudhiste des environs a été converti en hôpital.

Le conflit entre Alexeieff et Kouropatkine

« D'après des nouvelles reçues il y aurait entre le général Kouropatkine et l'amiral Alexeieff un conflit sur le point de devenir aigu. Le général Kouropatkine attribue — et il paraît que le fait est exact — la défaite du Yalou aux ordres d'Alexeieff contrecarrant les siens. Il propose l'abandon de Port-Arthur, la jonction à ses troupes de la garnison de cette place, le recul sur Kharbine. Il déclare qu'il ne peut tenir tête aux Japonais à Liao-Yang, n'ayant que 60.000 hommes prêts à combattre.

» L'amiral Alexeieff soutient que ce serait folie d'abandonner Port-Arthur, de perdre la flotte, de subir une défaite morale, et de faire courir à la garnison de Port-Arthur le risque d'être exterminée par les Japonais. Il dit Port-Arthur imprenable.

» A Pétersbourg, dans l'entourage impérial, on pencherait en faveur de l'amiral Alexeieff. »

L'EGLISE INFAILLIBLE

On savait déjà qu'un certain nombre de saints n'avaient jamais existé, et que la légende de leur vie et de leur mort avait été inventée de toutes pièces. Quelques-uns d'entre eux ont même été empruntés à la mythologie, et c'est ainsi que sainte Sotère n'est autre que Bacchus adoré par les Grecs sous le nom de Soter (Sauveur), et que saint Ephébus est tout simplement Apollon, honoré sous le qualificatif d'Ephoïbios. Quand à sainte Perpétue et à sainte Félicité, dont la fête a lieu le 7 mars, il suffira de rappeler que chez les Romains l'année commençait au mois de mars ; on se souhaitait alors un bonheur constant, *perpetuam felicitem*. Il a suffi de ces deux mots pour créer deux saintes. Cela ne les empêche pas de faires des miracles.

Voici maintenant que Pie X, lui-même, reconnaît que certains papes, dûment reconnus et authentiqués par la catholicité, n'étaient que des papes en « toc », des contrefaçons de pontifes, des successeurs de saint Pierre postiches. Dans un document publié par ses soins et qui porte le nom de *Gerarchia*, il retranche neuf papes de la liste admise jusqu'ici ; par contre, il en ajoute trois nouveaux.

Le premier de ceux qu'il supprime est Anaclet, considéré par Pie X comme n'ayant jamais existé. Anaclet figurant au nombre des saints — on le fête le 13 juillet — ce n'est pas seulement un pape, mais un bienheureux qui disparaît.

Viennent ensuite Félix II, Cristophore, Donus II, Boniface VII, Benoit X Alexandre V et Jean XXIII, dépossédés également du titre de vicaires de Jésus-Christ. Donus II, lui aussi, n'a jamais existé ; les autres furent des usurpateurs, des antipates, ou démissionnèrent. Les trois nouveaux pontifes s'appellent Léon VIII, Sylvestre III, te Benoit IX. On s'explique que la légende ait, dans des temps reculés, assis sur le trône du Vatican des papes dont l'identité ou la qualité est contestée actuellement. Il est plus difficile de comprendre comment Pie X peut fabriquer aujourd'hui des pontifes dont on avait jusqu'alors ignoré l'existence, et l'on aimerait à avoir quelques renseignements sur ces personnages plutôt fabuleux.

En tous cas, ce bouleversement dans la chronologie papale ne laissera pas de donner des doutes aux fidèles sur la prétendue infaillibilité des hôtes du Vatican. Si Anaclet et Donus II n'ont jamais existé, si Boniface VII ne fut rien qu'un antipape, si les autres ont usurpé leur titre, comment l'église n'en a-elle rien su jusqu'ici ? Comment les pontifes réguliers et authentiques ne s'en sont-ils pas apeçus? Il en va pour les papes comme pour les dogmes. Ceux-ci, loin d'être intangibles et éternels, sont dans certains cas, comme par exemple l'Immaculée Conception, de date récente. Comme toutes les choses humaines, l'Eglie est soumise à des variations et à des changements. Que vaut alors sa prétention d'être incommutable ?

La protestation pontificale

L'*Humanité* publie le texte authentique de la lettre de protestation adressée par le pape à tous les gouvernements contre le voyage de M. Loubet à Rome. Dans cette lettre, datée du 28 avril, et signée Merry del Val, le Saint-Siège déclare que la venue à Rome, en forme officielle, de M. Loubet pour rendre visite à Victor-Emmanuel est un événement d'une si exceptionnelle gravité que le Saint-Siège ne pouvait la laisser passer sans appeler sur lui l'attention des gouvernements. Il rappelle que les chefs des Etats catholiques, liés comme tels par des liens spéciaux au pasteur suprême de l'Eglise, ont le devoir d'user vis-à-vis de lui des plus grands égards en ce qui concerne sa dignité, son indépendance et ses droits imprescriptibles.

Ce devoir, reconnu jusqu'ici et observé par tous, nonobstant les plus graves raisons politiques d'alliance ou de parenté, incombait d'autant plus au premier magistrat de la République française qui préside la nation qu'elle est unie par les rapports traditionnels les plus étroits avec le pontificat romain et jouit, en vertu d'un pacte bilatéral avec le Saint-Siège, de privilèges signalés. L'offense fut donc d'autant plus grande de la part de M. Loubet. Et si malgré cela le nonce est resté à Paris, cela est dû uniquement à d'autres graves motifs d'ordre et de nature en tout point spéciaux.

La déclaration faite par M. Delcassé au Parlement français ne peut en changer le caractère et la portée, car l'offense est intrinsèque à l'acte. Cette visite était recherchée par le gouvernement italien dans le but d'obtenir par là l'affaiblissement des droits du Saint-Siège, et l'offense faite à sa dignité. Afin qu'un fait aussi douloureux ne puisse constituer un précédent quelconque, le Saint Siège s'est vu obligé d'émettre à son sujet les protestations les plus formelles et les plus explicites.

Ce document montre donc bien le sentiments qu'éprouve le pape Pie X à l'égard de la France.

INFORMATIONS

L'accord franco-anglais

M. François Deloncle, et M. Archdeacon ont déposé une demande d'interpellation sur l'accord franco-anglais. Les deux interpellations seront jointes pour un débat unique, qui, selon toutes probabilités, se confondra avec celui qui aura lieu sur le traité de Terre-Neuve.

Des diverses questions réglées par l'accord franco-anglais, seule, en effet, celle de Terre-Neuve et de l'Afrique occidentale exigera la ratification parlementaire, parce qu'elle concerne des cessions ou acquisitions territoriales.

Les caisses de chômage

MM. Chaumet, Dormoy et Siegfried ont déposé la proposition de loi suivante :

« Article 1er. — Des subventions seront accordées par l'Etat aux caisses d'assurances contre le chômage involontaire, régulièrement constituées par les Syndicats, professionnels, les Sociétés de secours mutuels, les Fédérations de Syndicats, les Fédérations mutualistes, et, d'une façon générale, par toutes les Associations de travailleurs.

» Art. 2. — Ces subventions seront égales à 25 % des cotisations versées par les membres adhérents.

» Art. 3. — Un règlement d'administration publique déterminera les conditions dans lesquelles devront être justifiées les demandes de subvention et le contrôle de l'emploi des fonds. »

France et Italie

Au début de la séance de vendredi, M. Gérault-Richard soumettra au vote de la motion suivante :

« La Chambre désireuse de répondre aux enthousiastes manifestations d'amitié de l'Italie envers la France lors du voyage du président de la République à Rome et à Naples, soucieuse aussi d'opposer à la dignité de l'indépendance nationale l'ingérence d'un pouvoir étranger dans la politique extérieure de la France, charge le président de transmettre à la Chambre des députés italiens l'assurance de son attachement à l'union de plus en plus intime des deux peuples ».

Justice

Aux termes d'un décret du 15 mai 1904, le titre de commissaire-priseur honoraire pourra être conféré par décret du président de la République, sur proposition du procureur général, aux commissaires-priseurs qui auront exercé leurs fonctions pendant vingt années consécutives.

Aux termes d'un second décret, le titre d'huissier honoraire pourra être conféré par décret du président de la République, sur la proposition de la chambre de discipline et sur rapport du garde des sceaux, aux huisssiers qui auront exercé leurs fonctions pendant vingt années consécutives.

La laïcisation des établissements pénitentiaires

Le budget de l'intérieur, distribué aujourd'hui, présente une augmentation de dépense de 54 575 francs, pour assurer en 1905, pendant six mois seulement, la laïcisation du personnel de surveillance des établissements pénitentiaires. Le service de surveillance, actuellement assuré par des religieuses, coûte 64,250 francs par an ; après la laïcisation, ces dépenses annuelles seront portées à 176,400 francs.

Séparation des Eglises et de l'Etat

La Commission relative à la séparation des Eglises et de l'Etat a commencé l'examen du titre IV de l'avant projet de M. Aristide Briand, dont elle a adopté les articles suivants :

« Art 16. — Les Associations formées pour subvenir aux frais et à l'entretien des cultes sont soumises aux prescriptions de la loi du 1er juillet 1901, sous les réserves des modifications ci-après.

» Art. 17. — Elles pourront recevoir, en outre des cotisations prévues par l'article 8 de cette loi, le produit des quêtes et collectes pour les frais et entretien des cultes ; percevoir des taxes, même par fondation, pour les cérémonies ou services religieux, pour la location des bancs et sièges, pour la fourniture des objets destinés au service des funérailles dans les édifices religieux et à la décoration intérieure et extérieure de ces édifices.

» Art. 18. — Les dites associations ne pourront, sous quelque forme ou pour quelque raison que ce soit, recevoir des subventions de l'Etat, des départements ou des communes. La prestation des meubles ou immeubles servant aux cultes, consentie dans les conditions des articles 13 et 14, ne constitue pas une subvention. »

La loi militaire

Le groupe d'études militaires, réuni sous la présidence de M. Camille Krantz, s'est occupé de la discussion sur le service de deux ans, qui va s'ouvrir devant la Chambre.

Sur la proposition de MM. Le Hérissé et Charles Benoist, le groupe a adopté, sans débat, la résolution suivante :

« Le groupe décide qu'au cours de la discussion de la loi sur le recrutement il soutiendra en principe :

» 1° Le service de deux ans dans l'armée active égal pour tous et sans dispense, sauf pour régler la situation des soutiens indispensables de famille ;

» 2° Le renforcement des cadres, présentement existants, par des engagements et rengagements à court terme pour les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats ».

Les Daurignac en Prison

On a des nouvelles d'Emile et de Romain Daurignac, détenus, comme on sait, à la prison de Poissy.

Le Directeur de la maison de détention avait essayé d'employer Romain au service de la comptabilité, mais il y fit preuve, assure t-on, d'une telle incompétence, qu'on dut confier à l'ancien financier des travaux moins difficiles. Il fabrique maintenant des « mortaises », c'est-à-dire de toutes petites chevilles en bois Il en produit environ 1.200 par jour et gagne quotidiennement à ce labeur la somme de 1 fr. 80 sur laquelle l'administration retient 1 franc. Le reste sert à procurer à Romain Daurignac quelques douceurs.

Romain est d'ailleurs un adroit ouvrier. Il a su confectionner une armoire à glace et diverses boîtes, qu'il regrette de ne pouvoir remplir de cigares L'ancien Directeur de la Rente Viagère a gardé toute sa joyeuse humeur.

Son frère, Emile, est au contraire morose. Il souffre, s'ennuie, et attend sa prochaine libération conditionnelle à l'infirmerie, où il a pour mission d'entretenir de tisane chaude ses codétenus.

Petites Nouvelles

Les obsèques de Stanley ont eu lieu mardi à Londres, avec une grande solennité. Le roi Edouard était représenté.

— La Chambre criminelle de la Cour de Cassation a entendu mardi M. Charles Dupuy, ancien président du Conseil, relativement à l'affaire Dreyfus.

— Le colonel Marchand annonce son intention de publier une lettre dans laquelle il donnera des explications sur sa démission de colonel.

On prêterait à l'ex-colonel l'intention de se présenter aux élections législatives en remplacement du docteur Dubois, décédé.

— On a annoncé l'arrestation de deux espions à Limoges : ce sont paraît-il deux individus recherchés par la police pour escroqueries.

— Le gouvernement américain donne à la récolte du blé en terre au 1er mai la cote 76, alors que la moyenne des dix dernières années était à la même époque de 84 2/10. Ces chiffres représentent une diminution de 17.658.000 quintaux sur les estimations du mois d'avril.

— On annonce la candidature de M. Armez, chef adjoint du cabinet du président du Conseil, au siège législatif laissé vacant par la mort de M. Dubois, député du 14e arrondissement.

— Le conseil de guerre de Marseille a condamné à la peine de mort le soldat Chrétien qui assassina la femme de l'officier dont il avait été l'ordonnance.

— On annonce que le pape va autoriser les prêtres à porter la barbe.

— La grande duchesse Pauline de Saxe-Weimar, se rendant à Venise est morte subitement en wagon.

REVUE DE LA PRESSE

De *L'Action* :

S'agit-il d'intérêts généraux, économiques, politiques, juridiques, surgis un peu brusquement au détour de la route parlementaire, sous forme de projets de loi, d'amendements? L'élu — surtout quand il n'est pas, comme par une armature, maintenu ou protégé par la discipline et le prestige d'une forte organisation — ne se prononce pas toujours sans une certaine appréhension.

C'est qu'en vérité l'œuvre d'éducation sociale est loin d'être achevée; à côté d'éléments électoraux éclairés, aux aspirations précises, à la volonté ferme et réfléchie, il y a — et combien imposante encore numériquement — la masse indécise ou prisonnière d'idées erronées, hostile à toute hardiesse, inconsciente de son véritable intérêt. Avec elle il faut compter.

De M. de Préssensé dans *L'Humanité* :

Pie X ne se contente pas de tenir à la France et à son gouvernement un langage totalement incompatible avec la dignité de cette personne morale qui s'appelle la République. Il affecte de prendre la nation de la Révolution pour la fille ainée de l'Eglise. Il commet l'outrecuidant anachronisme de traiter le chef élu d'une grande démocratie laïque sur le pied d'un souverain catholique. Il a l'audace d'affirmer comme un axiome de politique internationale, qu'il est des pays auxquels la prétendue importance de leur population catholique, et je ne sais quelles traditions d'ancien régime, font une loi de subordonner le soin de leurs intérêts au souci de certaines préoccupations professionnelles, et qui n'ont le droit de cultiver leurs amitiés et de régler leurs relations qu'au gré des susceptibilités et des exigences du Saint-Siège.

Revue de la Presse locale

Du *Quercinois* :

Par dessus tout, la mission des infirmiers, réclame de la délicatesse et du dévouement, un empire absolu sur soi-même, une abnégation de tous les instants. C'est vouloir l'impossible que de supposer de telles qualités à des individus sans éducation, qui ne sont guidés que par les pires instincts et qu'on va chercher dans les bas fonds de la société...

CHRONIQUE LOCALE

ÉLECTIONS DES MUNICIPALITES

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

(*suite*)

Mercuès. — Pouli Paul maire, Villières Auguste adjoint.

Valroufié. — Grèzes J.-Baptiste maire, Calvet Adrien adjoint.

Arcambal. — Girma Eugène maire, Cayla Baptiste, adjoint.

Labastide-Marnhac. — Bonnet Joachim maire, Carroul Auguste adjoint.

Castelnau. — Feyt Gustave maire, Antoine Delbos, J.-B. Vilas, adjoints.

L'Hospitalet. — Combebias Grégoire maire, Conquet Augustin adjoint.

Pern. — Lavergne maire, Cros François adjoint.

St-Paul-Labouffie. — Lacaze Louis maire, Linon Jacques adjoint.

Boissières. — Cuniac Alain maire, Ruayres Aventin adjoint.

Calamane. — Rible Marcellin maire, Marmiesse Jean adjoint.

Junies (les) — Solmiac maire, Clédel adjoint.

Labastide-du-Vert. — Pons Eugène, maire Brouel Stanislas adjoint.

Maxou. — Garrigou Baptiste maire. Marrou Edouard adjoint.

Montgesty. — Calmels Jean maire, Verdié Baptiste, adjoint.

Pontcirq. — Lavergne Gabriel maire, Fournié Antoine, adjoint.

St-Denis. — Rey Emile député maire, Mourgues J.-Baptiste adjoint.

Saint-Médard. — Berrié Paul maire, Bondy Guillaume adjoint.

Cassagnes. — Filhol J. Pierre-Frédéric maire, Delrieu Pierre adjoint.

Goujounac. — Avezou Léopold maire, Costes Xavier adjoint.

Marminiac. — Cangardel Edouard maire, Soussirat Justin adjoint.

Montcléra. — Dupuy Maurice maire, Moles François adjoint.

Pomarède. — Annès Marie-Toussaint maire, Valentin Pierre adjoint.

Saint-Caprais. — Florenty Antoine maire, Delmas Guillaume adjoint.

Bach — Gavens Jean-Pierre maire, Donnadieu Léon adjoint.

Belmont. — René de Belmont maire, Brugidou Louis adjoint.

Cieurac. — Delteil Antoine maire, Bourrières J.-L. Antoine adjoint.

Cremps. — Combarieu Charles maire. Sembel Jean adjoint.

Escamps. — Roques J.-Pierre maire, Coufin Baptiste adjoint.

Laburgade. — Roques Louis maire, Blattes J.-Pierre adjoint.

Montdoumerc. — Sicard Edouard maire, Deilhes J.-Pierre adjoint.

Vaylats. — Bru Louis notaire maire, Conte François adjoint.

Blars. — Lapergue Lucien maire, Poujade Jean adjoint.

Cras. — Rouquié Pierre maire, Bessières Paul adjoint.

Lentillac — Courdès Jean-Isidore maire, Faurie Jean adjoint.

Nadillac. — Sudres Basile maire, Besse Jean adjoint.

Sabadel. — Bastide Jean-Marin maire, Massip Louis adjoint.

Saint-Sernin. — Cassang maire, Delluc Firmin adjoint.

Sauliac. — Salgues de Geniès Eugène maire, Pons Guillaume adjoint.

Beauregard. — Escaussat J.-Pierre maire, Debons Jules adjoint.

Calvignac. — Theil maire. Lattes adjoint.

Cénevières. — Couderc Henri maire, Boris Jean-François adjoint.

Laramière. — Masbou Jean-Léon maire, Savignac J.-Pierre adjoint.

Limogne. — Pradines Charles-Albert maire, Phalip Paul-Henri adjoint

Lugagnac. — Bach J.-Baptiste maire, Calmel Jean adjoint.

Promilhanes. — Lafon J.-Paul Lucien maire, Pégourié J.-Baptiste adjoint.

Saillac. — Roujols Léopold maire, Rames Emile adjoint.

St-Martin-Labouval. — Thalamas Auguste maire, Magné Mamert adjoint.

Varaire. — Courpet Emile maire, Balat Louis adjoint.

Vidaillac. — Andrieu André, maire, Colon Jean-Pierre adjoint.

Bélaye. — Raynaly Alfred maire, Raynaly Camille adjoint.

Caillac. — Lafage Alfred maire, Lufau Adrien adjoint.

Luzech. — Delmouly maire, Lugan Emile adjoint.

Parnac. — Bouboumié Edouard maire, Desprats Edouard adjoint.

Carnac-Rouffiac. — Molinié Jean-P. maire, Burg Jean adjoint,

St-Vincent Rive d'Olt. — Pélissié Marcel maire, Blanié Vincent.

Villesèque. — Bouscat François maire, Lasbouygues Antoine adjoint.

Bagat. — Chovel Ferdinand maire, Roux Firmin adjoint.

Fargues. — Bataille Henri maire, Massabie J.-Jacques.

Montcuq. — Boudou Louis maire, Bénays Ernest adjoint.

Saint-Cyprien. — Mercadié Eugène maire, Daynac Antoine adjoint.

Saint-Daunès. — Aladel Pierre maire, Delprat Henri adjoint.

Saint-Laurent. — Malaret Julien maire, Rescoussié Henri adjoint.

Saint-Pantaléon. — Vilas Lucien-Dominique maire, Miquel Frédéric adjoint.

Sainte-Croix. — Boutet J.-Pierre maire, Bramou Victor adjoint.

Valprionde. — Dubois Antoine maire, Alis Paul adjoint.

Montcabrier. — Jouffreau Jean maire, Cabanes Jean adjoint.

Soturac. — Rigoula Pierre maire, Dénuc Germain.

Touzac. — Arnal Clovis maire, Mortefon Pierre adjoint.

Vire. — Durou Louis-Alexandre maire, Combes Victor adjoint.

Saint-Martin-le-Redon — Bessières Pierre maire, Leygue François adjoint.

Berganty. — Arnaudet Jean-Louis maire, Lestrades Antoine adjoint.

Bouziès. — Croq Raymond maire, Rouquié Antoine adjoint.

Cours. — Iches Charles maire, Jouclas Paul adjoint.

Esclauzels. — Pas d'élection.

Vers. — Cambornac Hippolyte docteur maire, Janin Denis adjoint.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Cardaillac. — Maire : Laparra ; adjoint, Marroncle, républicains radicaux.

Camburat. — Maire : Beulaguet ; adjoint, Cayrel, républicains radicaux.

Fons. — Maire : Négrié ; adjoint, Lugan, républicains radicaux.

Fourmagnac. — Maire : Chartrou ; adjoint, Dablanc, républicains radicaux.

Lissac. — Maire : Merle ; X..., adjoint, républicains radicaux.

Planioles. — Maire : Salissard ; X..., adjoint, républicains radicaux.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lavercantière. — Maire : Sourdès ; adjoint, Bessières, républicains radicaux.

Rampoux. — Maire : Valette Alfred ; adjoint, Baldy Jules.

(*A suivre*).

CAHORS

Conférences de la Mairie

L'accord Franco-Anglais

M. Mazure, professeur d'histoire au Lycée, a étudié, dans sa conférence de mercredi soir, l'accord franco-anglais, ses causes, ses conséquences.

Il a fait leur part respective dans cette œuvre aux influences personnelles du roi Edouard dont le facile épicurisme ne saurait être belliqueux et du président Loubet dont l'affabilité souriante et la fine raison répugnent aux vaines provocations;

aux influences économiques qui, par la nécessité où se trouvent la France d'écouler en Angleterre ses produits agricoles et l'Angleterre d'écouler en France ses produits manufacturés, créent entre les deux pays les liens d'intérêts plus solides et plus durables que ceux de la sympathie ;

a l'influence enfin du régime républicain, régime du contrôle et où la guerre ne saurait plus être l'effet de la volonté individuelle. La démocratie française n'a point cédé aux excitations du boulangisme et du nationalisme ; la République, aujourd'hui plus que jamais, c'est la paix.

Puis M. Mazure a passé à l'examen de l'instrument diplomatique lui-même, la question de Terre-Neuve, enfin résolue, et en échange de nos concessions sur ce point, l'obtention d'avantages sérieux sur la côte occidentale d'Afrique ;

la question irritante de l'Egypte, tranchée en principe comme elle l'était dès longtemps en fait, et en échange de notre reconnaissance des droits de l'Angleterre dans la vallée du Nil, le Maroc abandonné à notre influence désormais incontestée ;

ces traits essentiels de l'accord franco-anglais avec le luxe des détails prévus et réglés qu'ils comportent, le conférencier les a éclaircis et jugés.

Son jugement leur a été favorable. Les résultats matériels de cet accord ne sont point négligeables mais inappréciables en sont les résultats moraux. La solution pacifique d'une lutte de cours d'épingles acharnée et prolongée, la bonne entente de deux nations qui ont passé la moitié de leur existence à se haïr et à se nuire, la participation à l'œuvre de paix non seulement des gouvernements mais des peuples eux-mêmes, ce sont là assurément des gages solides et de réconfortants présages.

Je louerais davantage M. Mazure s'il ne détestait les louanges, qui ne sont, comme chacun sait, que de la littérature et je dirais de sa conférence qu'elle était nette, solide, vivante, s'il n'avait le mépris et la haine des épithètes.

Je me borne donc à ce compte-rendu aussi exact que possible : aussi bien vaut-il toutes les louanges.

* * *

Nous rappelons que M. Roubeaud, le dévoué conservateur du Musée de Cahors, fera ce soir jeudi à 8 h. 1/2, à la mairie une causerie sur la ville d'Antinoé, sur les fouilles exécutées par M. Gayet, de 1896 à 1903 et sur les richesses byzantines offertes au Musée de Cahors par M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur et par M. Guimet fondateur du Musée des Religions.

Arrosage public

Nous recevons une correspondance dans laquelle des « promeneurs » nous prient de signaler à la municipalité les inconvénients que présente une promenade sur les allées Fénelon.

Par ces temps de chaleur, un nuage de poussière s'élève dès que plusieurs groupes de promeneurs circulent à travers les allées.

Or cet inconvénient disparaitrait, si de temps en temps, une fois au moins dans la journée, surtout les jours où la musique se fait entendre, l'on prenait la précaution d'arroser les allées.

Nous transmettons cette petite réclamation à notre dévouée municipalité qui s'empressera, nous en sommes certains, de faire remédier à cet état de choses.

Conseil de révision

Le conseil de révision départemental du Lot se réunira à l'hôtel de la préfecture le mercredi 24 mai courant, pour l'examen des jeunes gens du département du Lot ajournés à la clôture des listes pour visite ou production de pièces.

Groupe d'études sociales

Les membres du groupe d'études sociales « la Solidarité » sont priés de se réunir, le Jeudi 19 mai, à 8 h. 1/2 du soir, dans une des salles de la mairie.

Conseil de préfecture

Séance du 18 avril 1904

Le Conseil de préfecture s'est réuni hier et a statué sur les affaires suivantes :

MM. Galaux et Laborde contre les les élections de Puy-l'Evêque (section de Martignac et Cazes).

Le Conseil a annulé l'élection de M. Neuville.

MM. Brunet et Vialoles contre les élections de Caillac.

Les élections sont annulées.

MM. Jouffreau, Delsuc, contre les élections de St-Caprais.

Renvoyé.

M. Bergougnoux contre les élections de Gramat (section de Prangère).

Protestation rejetée.

M. Malaret contre les élections de St-Laurent. — Renvoyé.

MM. Bertal et Sahaut contre les élections de Prayssac (section du Théron).

En délibéré.

Proclamation du scrutin de ballottage de l'élection du 1er mai dans la commune de Francoulès.

Sont proclamés membres du conseil municipal :

MM. Gaillard, Marrou, Arènes, Conquet, Lagrèze, Do, Grimal, Périé, Dablanc.

Concours spécial d'animaux de la race ovine des Causses du Lot

Un concours interdépartemental des animaux de la race ovine des Causses du Lot aura lieu à Cahors le dimanche 26 juin 1904

Pour être admis à exposer, les intéressés devront adresser une déclaration écrite à M. le Préfet avant le 15 juin.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DES 19 ET 22 MAI 1904

Vérone (Allegro milit.)	Farigoul
Les Saltimbanques (Fant.)	Ganne
Souvenirs de Cieurac (Valse)	Rouqueyrolles
La Mascotte (Fantaisie)	Audran
A Deux (Polka)	Désormes

Allées Fénelon, de 5 h. 1/2 à 6 h. 1/2

Arrondissement de Cahors

St-Caprais. — *Election de la municipalité.* — Dimanche le Conseil municipal a élu M. Florenty, maire et M. Delmas, adjoint de la commune de St-Caprais.

Les 9 conseillers radicaux étaient présents : le seul élu réactionnaire ne s'était pas présenté.

A la fin de la séance, le Conseil municipal a voté l'adresse suivante à M. Combes :

« Les 9 membres républicains radicaux du Conseil municipal de la commune de St-Caprais, réunis pour l'élection du maire et de l'adjoint, ont voulu, à l'issue de cette séance, adresser à M. le Président du Conseil des ministres et à ses collaborateurs leurs remerciements les plus sympathiques pour la prudente énergie avec laquelle ils défendent les intérêts de la France laïque et républicaine.

Ils ont voulu par ce témoignage de reconnaissance les encourager à persévérer.

Ils prient en même temps M. Combes, Président du Conseil des ministres et ses collaborateurs d'agréer l'hommage de leur profond respect et l'assurance de leur absolu dévouement à la République ».

Ont signé : MM. Florenty, Delmas, Colombet, Laville, Ménauge, Labroue, Souleillou, Pons, Masson.

La commune de St-Caprais est entièrement gagnée à la République réformatrice : ses nouveaux élus, comme on le voit, marcheront sans répit et avec confiance vers l'idéal de justice, de liberté que poursuit l'énergique gouvernement de défense et d'action républicaine.

La réaction est bien terrassée à jamais dans la commune de St-Caprais, malgré que grâce à l'appui inexplicable de certain fonctionnaire du canton un seul réactionnaire ait trouvé le moyen d'être élu au scrutin du 1er mai.

Ce fonctionnaire, comme on le voit, doit être un farouche républicain, et il mérite des éloges de la part des républicains.

Aujols. — *Election de la municipalité.* — 1° M. Bach Marcelin, fils de Bach Jean, délégué administratif, a été élu maire par 11 voix sur 12.

2° M. Fraysse Jean, fils de Fraysse, ancien adjoint, a été élu adjoint par 11 voix sur 12.

Détail à signaler : M. le maire est parti le lendemain de son élection pour Marseille où il va accomplir une période d'exercices de 28 jours.

Le même jour M. l'adjoint, est parti pour son voyage de noces.

Le plus âgé de nos édiles, le sieur Lufau, oncle de l'ancien maire a été délégué (parait-il) pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil, jusqu'au retour de l'adjoint de son voyage de noces.

Montdoumerc. — *Elections municipales.* — Les élections ont été favorables aux républicains ; sur 12, 10 radicaux élus et 2 réactionnaires. Les radicaux ont remporté une brillante victoire.

Ils avaient fait durant ces 4 années passées tous leurs efforts pour contenter la population : le monument splendide qui sert d'Hôtel de Ville, le groupe scolaire, etc., etc., sont un embellissement pour notre commune ; aussi malgré une propagande acharnée même, par les réactionnaires, les électeurs satisfaits n'ont pas hésité à les réélire.

Pour la nomination du maire, 11 conseillers seulement étaient présents ; nos sympathiques MM. Sicard, maire, Deilhos, adjoint, ont été élus à l'unanimité (même situation).

Lauzès. — *Autour des élections.* — A Lentillac, commune du canton de Lauzès, les électeurs n'ont pas été peu surpris, de voir, dimanche matin, sur les murs de certains édifices, des placards ainsi conçus :

« AVIS. La majorité des électeurs de Lentillac, prie MM. les conseillers de nommer Espéret Adrien, Maire, qui, jeune, alerte, franc républicain, saura mieux que personne administrer la commune et nous débarrasser des vieilles barbes qui ne font rien pour la commune. »

Et voilà ! ce n'est pas long, mais c'est jeter une pierre dans le jardin de M. Courdès maire et dans celui de M. Faurie adjoint.

Malgré cet avis, les conseillers municipaux, ont su faire leur devoir, et ils ont renouvelé leur confiance au maire et à l'adjoint sortants.

Nous avons l'honneur de connaître particulièrement, MM. Courdès et Faurie ; Nous savons qu'ils sont fermement dévoués aux institutions républicaines, et que, à ce titre ils méritaient le renouvellement de leur mandat.

Quant à l'auteur du placard manuscrit, ce doit être *un savantas* de la commune car l'écriture est régulière et bien faite, mais pourrait-il nous dire les raisons pour lesquelles ils préférerait M. Espéret à l'honorable M. Courdès ?

Lentillac ne serait pas fâché de connaître également l'auteur du placard, il devrait même avoir le courage de se faire connaître car des brouilles et des divisions sont à craindre, certaines personnes étant soupçonnées.

Quant à nous, nous estimons que l'auteur de ce placard est *un savantas* imbécile, qui aurait mieux fait de s'occuper *de son métier*, que des élections du maire et de l'adjoint.

En nommant de nouveau MM. Courdès et Faurie, les membres du conseil municipal ont montré à ce *savantas*, qu'ils savaient ce qu'ils avaient à faire, et dès lors son fameux placard n'a servi à rien du tout.

Pauvre, pauvre *savantas* ! vous n'êtes guère écouté par *vos anciens amis*. Tout passe, tout casse, tout lasse.

Conseil municipal. — Les membres du Conseil municipal de Lauzès étaient convoqués pour dimanche 15, à l'effet de nommer le maire et l'adjoint.

A l'heure dite, 8 membres sur 10 sont présents.

M. Delfau est élu secrétaire et M. Lacaze Baptiste, doyen d'âge accepte le fauteuil.

Il est immédiatement procédé à cette élection.

Ont obtenu :

M. Delfour maire, 7 voix.

M. Piganiol adjoint, 7 voix.

En conséquence, M. Delfour est proclamé maire et M. Piganiol adjoint et la séance est levée.

St-Martin-de-Vers. — Depuis le 1er mai, la petite commune de St-Martin-de Vers est en grande fermentation.

Dans la section de St-Martin-de-Vers, 6 républicains ont été élus, et dans la section de Fages, 4 réactionnaires.

Il semble donc que la majorité doit élire une municipalité républicaine.

Mais cette perspective ne faisait l'affaire ni du curé de St-Martin-de-Vers, un militant, celui-là, ni des *bonnes sœurs* qui continuent leurs agissements comme si la loi sur les congrégations n'existait pas.

Le curé et les religieuses, l'un secondant l'autre, auraient mis tout en œuvre pour faire échec aux républicains.

L'un des élus de la liste Pradié est le frère du supérieur de Montfaucon, le bouillant abbé Monteil. Au nom de la liberté, probablement, M. l'abbé aurait posé un ultimatum à son frère, et celui-ci est resté chez lui.

M. Faurie, un autre élu de la liste Pradié, retenu chez lui par la maladie, ne s'est pas rendu a la mairie, dimanche 15 mai, pour l'élection du maire et de l'adjoint.

Et alors les partis se sont trouvés 4 contre 4. Pourquoi n'a t-on pas procédé à l'élection ? les républicains l'emportaient encore au bénéfice de l'âge.

Que les républicains ne se laissent pas troubler par les prédications de leur irascibe curé. S'il proteste en chaire contre l'enlèvement du Christ dans les prétoires, cela ne l'a pas *encore* empêché de passer à la caisse du percepteur pour toucher l'argent que cette gueuse de République lui verse tous les trois mois.

Mais tant va la cruche à l'eau.....

L'administration préfectorale pourrait enfin ouvrir les yeux, soit sur *ses prônes*, soit sur la *situation des religieuses*. On a beau laisser entendre qu'on sera soutenu par de hautes influences. Ceci est pour les crédules, le devoir est le devoir et nous avons une absolue confiance dans les magistrats qui sont chargés d'appliquer les lois.

Nous reviendrons sur ce sujet, si c'est nécessaire, et alors nous préciserons.

St-Cernin. — Nous recevons de cette localité une longue communication. Nous en reparlerons dimanche.

Douelle. — *Le Clergé et les élections municipales.* — Nous avons signalé dans le numéro de jeudi dernier le sermon prononcé à la première messe par M. le vicaire de Douelle, le dimanche 8 mai, jour de ballottage.

Menacés d'un écrasement complet, les réactionnaires demandèrent aide et appui au prêtre de notre localité : « Cela nous vaudra un déplacement de 30 voix en notre faveur. Défendez nous comme nous vous défendons et nous aidant mutuellement nous arriverons sûrement à la victoire ».

Notre abbé comprenant la délicatesse de la situation, promit, à la condition toutefois, que M. le curé n'y mit point d'opposition.

Ce dernier approuva avec joie la combinaison et le dimanche suivant (jour de ballottage) les fidèles furent un peu surpris d'entendre au lieu des paroles de paix et d'amour auxquelles ils s'attendaient, une apostrophe violente contre le régime républicain.

Si nous ne pouvons reproduire en entier ces déclamations mensongères, nous en transcrivons fidèlement le sens et la portée.

Le Ministère actuel et les partis avancés furent l'objet des plus odieuses et mensongères critiques. On les accusa de vouloir le désordre et de fomenter les troubles.

« Les partis avancés ne veulent plus de Dieu ni de religion, ils veulent éteindre dans les masses le sentiment religieux, aujourd'hui, ils chassent les congrégations et bannissent les crucifix de tous lieux publics, les croix qui ornent nos villes et protègent nos campagnes, tombent sous la pioche des démolisseurs, et cela sous le regard bienveillant d'une République despote, pendant que des milliers de citoyens libres, protestent par leurs cris et parfois même à main armée contre ces mesures tyranniques dignes des âges les plus reculés et des époques les plus barbares.

» Dans plusieurs contrées les vrais citoyens défendent désespérément ces emblèmes sacrés que le temps et les générations ont respectés. Ces signes de croyance et de foi que vos pères avaient élevés sont journellement détruits, rien n'est épargné.

» Un régime d'intolérance a anéanti le peu de liberté que nous accordait le gouvernement républicain. Cette liberté qu'ils proclament et dont ils se font les défenseurs, l'avez-vous ?

» Vous avez perdu jusqu'au droit de faire élever vos enfants où bon vous semble. Il faut de gré ou de force les confier à l'Etat qui pétrira à son gré les cerveaux, façonnera leur intelligence et fera d'eux des sectaires et des ignorants.

» Elevés dans cette voie, ils renieront l'œuvre de leurs pères, n'ayant aucun respect pour tout ce qui touche le sentiment et la vérité. Elevés sans morale et sans Dieu, ils achèveront l'œuvre de destruction actuelle et donneront au monde un spectacle de perversion et de décadence.

» Après les congrégations, vos prêtres seront chassés, vous ne pourrez d'aucune façon manifester vos sentiments religieux, les églises seront fermées et il ne restera plus, de toute cette belle œuvre religieuse, bâtie sur la morale et l'équité que des ruines fumantes sur lesquelles viendra pleurer la minorité bridée des citoyens libres. »

L'appel fut entendu. Il porta ses fruits !!!

Les cléricaux acquirent péniblement une majorité, due aux abstentions de plusieurs républicains, et dimanche dernier un maire et un adjoint réactionnaires prirent la place qu'avait occupée avec délicatesse et intégrité l'ancien maire, le si aimable et dévoué M. Sers.

Le succès pourrait être de courte durée, car la France vient d'approuver avec enthousiasme le gouvernement de défense républicaine et de réformes sociales.

Peut-être maintenant plusieurs électeurs regretteront leur besogne.

(*Un groupe de républicains*).

St-Vincent-rive-d'Olt. — M. Lamouroux, conseiller municipal de St-Vincent adresse à M. le Préfet la lettre suivante pour protester contre les bruits que l'on avait fait circuler contre lui, le représentant comme réactionnaire.

Les Roques, le 17 mai 1904.

A Monsieur le Préfet du département du Lot

Monsieur le Préfet,

Je viens en mon nom personnel, comme le plus vieux conseiller des Roques et aussi le plus vieux républicain du pays, vous dire que quelques criards du pays ont cherché à me discréditer auprès des électeurs, en disant que j'avais tourné le dos à la République, en me faisant avec des honnêtes gens : on n'a plus rien à me reprocher.

J'ose dire, Monsieur le Préfet, que je suis républicain depuis 1876 et jusqu'à présent je me suis toujours conduit en républicain. J'ai succédé à mon père qui a été du conseil pendant près de trente ans ; je n'aurais jamais cru que la population des Roques ait posé une candidature, pour le scrutin de ballottage, telle que celle de Blanc Cyprien, dont tout le monde connait les sentiments.

Du temps de mon pauvre père, Saint-Vincent et les Roques marchaient la main dans la main, et il en a été ainsi jusqu'à présent. J'aime à croire, Monsieur le Préfet, que s'il vous arrive quelque chose pour vous prouver le contraire de tout ce que j'avance, vous me permettrez de venir auprès de vous reconquérir l'estime que je mérite comme républicain ferme et sincère ainsi que nous en avons beaucoup dans le pays.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Préfet. votre tout dévoué serviteur.

LAMOUROUX.

Conseiller municipal des Roques.

Montcuq. — *Conseil municipal* — Après une période électorale des plus calmes, le conseil municipal récemment élu, s'est réuni le 15 mai pour procéder à l'élection du maire et de l'adjoint.

A l'unanimité des membres présents, M. Boudou a été réélu maire et M. Bénays adjoint.

Le résultat connu, et en l'absence de M. Boudou, qui était allé représenter la commune et le canton aux obsèques de Mme Rey, M. Bénays au nom de la nouvelle municipalité a remercié les collègues présents en ces termes :

Mes chers Collègues,

Au nom de M. le Maire absent et au mien, je vous remercie cordialement de la nouvelle marque de confiance que vous venez de nous donner en nous renouvellant nos fonctions. Vous pouvez compter que, comme par le passé, nous nous acquitterons scrupuleusement de nos devoirs. Nous veillerons à la bonne marche des affaires communales et nous défendrons surtout avec persistance les intérêts généraux de la région. J'espère que nous resterons unis comme nous l'avons toujours été, car, dans cette union, nous trouverons la force nécessaire pour développer les intérêts de la commune et donner à la République la

force dont elle a besoin pour résister à ses ennemis.

Ces paroles sont couvertes d'applaudissements.

La séance a continué :

1° Par le renouvellement à M. Lagard, conseiller municipal de la délégation qui lui avait été donnée en 1900 pour représenter auprès des Pouvoirs publics, les intérêts de la commune ;

2° Par la reproduction du vœu tendant à inviter le Gouvernement à mettre d'urgence aux enquêtes, l'avant-projet de la ligne de Cahors à Moissac par Montcuq, classé par la loi de 1879 ;

3° Approuve la lettre de remerciements envoyée à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts par M. le Maire à l'occasion du don qu'il a fait tout recemment à la commune, du buste de notre grand compatriote Gambetta ;

4° Le Conseil, sur la proposition de M. Lagard, envoie à M. Rey, député, l'expression de ses plus sympatiques condoléances à l'occasion du malheur qui vient de le frapper.

Enfin, le Conseil, réuni hors séance, émet à l'unanimité le vœu suivant présenté par MM. Lagard et Bénays.

Le Conseil municipal de la commune de Montcuq, félicite le Gouvernement, de la lutte énergique qu'il soutient vaillamment contre la réaction clérlcale et nationaliste, l'engage à persévérer résolument dans cette voie d'action laïque et de défense républicaine.

Prayssac. — *Obsèques.* — C'est au milieu d'une grande affluence accourue principalement de Prayssac et des cantons de Luzech et de Puy-l'Evêque, qu'ont eu lieu mardi à 9 heures du matin les obsèques de M. Pierre Caviole-Dumoulin, juge de paix à Guéret, ancien juge de paix à Luzech, subitement décédé à Cahors où il se trouvait en congé pour maladie.

Le deuil était conduit par M. Chastenet, député de Libourne, M. Combescaut directeur des forges, M. Brugalières, juge de paix à Catus, tous les trois beaux-frères du défunt.

Au cimetière deux discours ont été prononcés : M. Puech, notaire à Puy-l'Evêque a retracé avec émotion la vie de son ancien camarade et mis en évidence cette bonté inépuisable que Pierre Caviole manifesta toujours à tout le monde ; M. Signard, notaire à Luzech lui a adressé un dernier adieu au nom de la population de Luzech et a dit combien cette population, où Pierre Caviole a laissé des regrets et des affections presque unanimes, avait été douloureusement surprise en apprenant la mort de son ancien juge de paix.

Nous prions la famille de vouloir bien agréer l'expression de nos plus sincères compliments de condoléance.

Lacapelle-Cabanac. — *Election du maire et de l'adjoint.* — Au premier tour du scrutin, M. du Mas, avocat à Cahors, maire sortant, a réuni toutes les voix, la sienne excepté. M. du Mas, en quelques mots, a décliné, en raison de son éloignement, l'honneur qui lui était fait pour la quatrième fois et remercié ses collaborateurs de leur précieux concours, en particulier, M. Loussert, son adjoint.

Ensuite, M. Loussert a été nommé maire et M. Maratuech Hilarion, adjoint. Les deux élections ont été faites avec une entente parfaite et l'uuion ne cessera de régner dans notre municipalité, toujours dévouée à la République. C'est ce qu'a affirmé M. Loussert, nouvellement élu maire, en offrant à M. du Mas, tous les regrets de ses collègues et l'expression de leur profond attachement.

St-Céry. — *Election du maire.* — Dimanche à 5 heures du soir, ont eu lieu les élections du maire et de l'adjoint, M. Cayla, radical a été élu par 9 voix sur 12 votants : 3 bulletins blancs.

M. Dablanc, républicain, a été élu par 11 voix sur 12 votants : 1 bulletin nul.

Ces élections donnent satisfaction à la grosse majorité des républicains.

Arrondissement de Figeac

CAJARC

RÉPONSE DU R. P. VINCENT

A MONSIEUR BONNET, RÉDACTEUR EN CHEF DU « JOURNAL DU LOT »

M. Louis Bonnet, qui appartenant à la grande presse, n'a pas besoin de cumuler les fonctions, se fâche tout rouge de l'impertinence avec laquelle nous avons traité le *Journal du Lot* de modérément républicain.

Nous concédons volontiers à notre grincheux confrère, si cela peut lui faire plaisir, que notre plume a dépassé notre pensée et que l'appréciation que nous avons émises sur le rôle joué par le *Journal du Lot* se borne seulement à l'élection de Cajarc où il a fait cause commune avec ceux que nous considérons à bon droit, comme les ennemis de la démocratie radicale.

M. Bonnet nous engage à écrire outrancieusement contre les faux bons hommes au profit de personnalités radicales qu'il ne nomme pas, mais que tout le monde devine et dont nous nous méfions instinctivement.

Pour lui, ceux-là seuls qui cependant ne travaillent que dans l'ombre, flirtent avec tous les partis, sont les purs, les vrais amis du peuple auquel ils se gardent bien de vouloir donner des ordres.

Puisque notre confrère nous appelle révérend père il nous permettra de lui dire que nous avons entendu chanter cette antienne longtemps avant qu'il ne songeât à raser ses contemporains avec sa plume.

Il cherche à débarbouiller proprement l'ours qu'il veut mettre sur le pavois et à démolir ceux qui le gênent.

Nous n'avons pas à l'aider dans cette opération.

Mais revenons à l'élection de Cajarc.

M. Bonnet verse un pleur sur le succès des réactionnaires qu'il attribue, nécessairement, à l'absence de l'union repoussée par le comité, dont les exigences ont été fatales, et aux agissements de ceux dont il prétend qu'on va chercher les ordres.

Il nous suffira de dire pour prouver le contraire, que le comité avait accepté, en principe, et sans exclusion aucune, quelque légitime raison qu'il eût pour le faire, le concours de tous les élus de la liste républicaine de 1900, dont il se serait borné à combler les vides.

Or, ceux que le *Journal du Lot* appelle les partisans de l'union et qui ne vont pas chercher les ordres, parce qu'on les leur apporte à domicile, ont répondu à cette avance en disant que leur liste était faite, comptant, à ce moment, comptant sur des concours que leur ont nettement refusés des démocrates qui ne voulaient pas se solidariser avec eux.

C'est cependant à ces ceux-là qu'allaient toutes les sympathies du *Journal du Lot.*

Maintenant assistons au dépouillement du scrutin.

Nous voyons les candidats du comité obtenir, par listes pleines, les 100 et 110 voix des républicains convaincus que l'on trouve dans tous scrutins qui n'ont pas un caractère essentiellement politique.

Quand aux partisans de l'union de tous les republicains (sic), on voit, touchante ironie, leurs noms suivis la plupart du temps, de ceux de MM. Bor, Vernet et les suivants de la liste réactionnaire, ce que tout le monde a pu constater.

A qui donc l'échec du parti républicain est-il donc plus spécialement imputable, de ceux qui ont marché drapeau déployé ne cherchant à tromper personne ou des autres qui, dans un but d'ambition personnelle et pour capter les suffrages des réactionnaires, ont ouvertement renié leurs anciennes amitiés, jeté un voile sur leurs opinions d'autrefois, fait voir un présent que les cléricaux pouvaient accueillir favorablement, et dont les amis, souvent cachés, joints aux mécontents que l'on trouve partout, ont cherché, par tous les moyens en leur pouvoir à entraver l'œuvre du comité.

La légende savamment exploitée du départ des frères à laquelle on a ajouté celui du curé si la municipalité devenait républicaine et le retour des sœurs si la municipalité actuelle conservait le pouvoir, n'a-t-elle pas été la déterminante d'une population foraine ingnorante et fanatique qui a donné au dernier élu réactionnaire 213 voix par listes pleines ?

Nous l'espérons pour l'honneur de ceux que le *Journal du Lot* a si malencontreusement soutenus.

Le seul remède à la situation politique de Cajarc, est le sectionnement qui, seul permettra aux électeurs républicains de se compter dans les différentes fractions de la commune et d'avoir une représentation au conseil municipal conforme aux idées de la majorité dans chacune des sections.

On ne le trouvera jamais dans les chicanes intéressées des pêcheurs en eau trouble.

Au public de juger.

R. VINCENT.

***

C'est purement par courtoisie et surtout pour faire profiter nos lecteurs d'une telle stupidité que nous insérons sans y rien toucher, la lettre du R. P. Vincent.

Nous aurions pu la jeter au panier, car pour avoir été un ex-collaborateur distingué des journaux qu'il signale en tête de son papier à lettre, ce monsieur qui fait appel à la courtoisie nous paraît mal connaître cette règle de loyauté qui consiste, entre confrères, à ne pas exiger des uns et des autres un droit de réponse.

Mais peu importe ; le R. P. Vincent veut profiter de ce droit de réponse : donnons-lui entière satisfaction, car nous espérons bien qu'en retour, il nous accordera même droit dans sa feuille — droit que nous n'exigeons pas, faveur qui nous importe peu, qu'il le sache bien.

Ceci dit, le R. P. Vincent comprendra lui-même que nous n'allons pas perdre notre temps à discuter avec lui ; si son congé lui donne des loisirs, tout le monde n'est pas dans son cas ; et pour l'heure, revenir sur les élections de Cajarc serait retourner le fer dans la plaie cuisante dont souffre tout un parti par la faute, par l'ambition, par l'outrecuidance de quelques-uns.

Au reste, nous ne parvenons pas à débrouiller le galimatias du R. P. Vincent. Atteint de la manie de persécution, le conducteur, ingénieur, ex-collaborateur, etc., etc., ne nous paraît pas lui-même bien certain de ce qu'il a écrit. Il raconte un tas d'histoires, il insinue, nous ne savons trop quoi et nous ne comprenons pas.

Sans doute, il nous qualifie de grincheux, parce qu'il voulait que nous le gratifions de l'épithète de brouillon, et surtout parce qu'il désirait que nous lui servions un petit plat « personnel » qui eût fait rire.

N'insistons pas, et condensant en quelques mots tout ce qu'il raconte, disons simplement que la situation politique de Cajarc n'est due — non pas à lui, il ne saurait décemment faire loi — mais à ceux qui le remorquent et que.... désintéressé, il suit aveuglément.

Ce n'est pas contre les républicains, contre les idées républicaines que les électeurs de Cajarc ont voté, c'est contre quelques personnes dont l'autorité était, il n'y a pas longtemps, réelle dans les sacristies, dans les milieux réactionnaires ; c'est contre des individus dont on trouve partout des spécimens qu'ailleurs on exécute, que les électeurs ont marché.

Au point de vue politique, j'avoue que ce fut une faute ; mais la première faute incombe à ceux qui firent un mauvais choix.

Le R. P. Vincent se battra les flancs pour prouver le contraire de ce que nous disons. Il nous importe : dans ces colonnes, des amis, des républicains sincères ont dit la vérité, et le résultat qui était prévu, voulu, cherché par des brouillons est arrivé.

Le R. P. Vincent est content ; ses amis ont eu satisfaction ; aussi quand il déclare que le comité radical (voyez Yvonne !) acceptait de faire figurer tous les républicains de la liste municipale de 1900 sur celle de 1904, il a tort de ne pas nous dire pourquoi on écarta un homme honnête, sérieux, républicain sincère mais indépendant, indépendant surtout, ce qui parait-être un crime.

En effet, les indépendants ne sont pas aimés par les domestiqués aux calottes nouvelles ou anciennes dont on ne saurait jamais assez se méfier.

Révérend Père Vincent, en voilà assez.

LOUIS BONNET.

St-Céré. — *Election de la municipalité.* — Les membres du Conseil municipal élus aux élections du 1er mai étaient convoqués le 15 mai à deux heures de l'après-midi à la mairie, pour procéder à l'élection du maire et de deux adjoints ; tous les membres étaient présents.

M. Murat a été élu maire par 20 voix sur 21 votants ; M. Doucet, une voix ; M. le capitaine Doucet élu, premier adjoint par 20 voix sur 21 votants ; M. Vayrac, 1 voix ; M. Vayrac, élu 2me par adjoint, 20 voix sur 21 votants, un bulletin blanc.

Ce choix si judicieux fait par les membres du Conseil municipal de MM. Murat, Doucet et Vayrac, donne pleine et entière satisfaction aux électeurs républicains de St-Céré.

On a procédé ensuite à la composition des diverses commissions administratives, lesquelles n'ont subi aucun changement et restent ce qu'elles étaient antérieurement, tous les membres de l'ancien Conseil ayant été réélus.

M. le maire Murat dans une allocution fort bien sentie a souhaité la bienvenue à M. Orliac nouveau conseiller, il a remercié en même temps ses collègues, de l'honneur qu'ils venaient de lui faire en lui confiant encore une fois, les délicates fonctions de maire de la commune ; il les a félicités des votes unanimes qu'ils venaient d'émettre et qui exprimaient si bien les sentiments d'union, de concorde qui les animaient, et qui par leur persévérance seraient dans l'avenir une sauvegarde pour les intérêts de la commune.

Après la séance levée, tous les membres du Conseil municipal réunis hors session ont, à l'unanimité, envoyé une adresse de dévouement au gouvernement de la République, en priant M. Combes, président du Conseil des Ministres, d'accepter toutes leurs félicitations pour la lutte qu'il soutient si énergiquement contre les congrégations et l'esprit clérical, pour le plus grand bien de la laïcisation et des réformes démocratiques.

Sur la proposition de M. Poujade conseiller municipal, il est décidé que tous les membres du Conseil municipal se réuniront le 29 courant dans un banquet intime, pour fêter la belle victoire Républicaine du 1er mai 1904.

Comice Agricole. — Conformément aux règlements du Comice agricole, les propriétaires et éleveurs de la région sont informés que le concours annuel des vaches laitieres et des béliers aura lieu le lundi 23 courant, jour de foire à St-Céré, à onze heures précises du matin, place de la République.

Afin d'éviter toute confusion, il est expressément recommandé aux lauréats de conserver avec le plus grand soin, les pancartes de primes qui leur sont distribuées par le comice.

Réunion de MM. les membres du jury à 10 heures 45 sur le champ de foire place de la République.

Cornac. — Nous recevons une très intéressante communication que nous publierons dans notre numéro de dimanche.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon — *Arrestation.* — Ces jours-ci, la gendarmerie de Souillac a arrêté le nommé Emile Julhis, âgé de 21 ans, journalier, né à Cahors, sans domicile fixe, pour outrage envers la gendarmerie et refus d'exibition de ses papiers.

Conduit sous bonne escorte à Gourdon, Julhis a été écroué à la maison d'arrêt de notre ville.

Sarrazac. — *Mort subite.* — Mercredi matin à sept heures et demie, Delvert André, 62 ans, cultivateur à Sarrazac, labourait en compagnie de son fils. Il était gai, riait avec ses voisins de propriété chaque fois que son attelage approchait du champ voisin. Tout-à-coup il s'affaissa, on courut à son secours, il était mort.

Cette fin si imprévue et si spontanée que rien ne faisait prévoir, a péniblement impressionné toute la localité dans laquelle Delvert laisse d'unanimes regrets.

Le Roc. — *Election de la municipalité.* — Bourdet, maire ; Lacombe, adjoint ; nouveaux. A l'issue de la séance une adresse de dévouement à la cause des réformes démocratiques, laïques et sociales a été envoyée à M. Combes.

Souillac. — *Election de la municipalité.* — Dimanche dernier le Conseil municipal, réuni au grand complet, a constitué la nouvelle municipalité. Ont été élus à l'unanimité :

M. Malvy, maire.
M Claret, 1er adjoint,
M. Bayles, 2me adjoint.

M. Malvy, dans une allocution très émue remercie ses collaborateurs du nouveau témoignage de confiance qui lui était donné, leur promet de se dévouer, comme par le passé, aux intérêts de la commune et à la défense de la République.

Avant de se séparer les conseillers ont voté à l'unanimité une adresse de confiance au Ministère et ont chargé M. le le maire de la faire parvenir.

Voici cette adresse :

A monsieur le président du Conseil des ministres.

Monsieur le Président,

Les 21 conseillers municipaux de la commune de Souillac après avoir elu la municipalité, ont tenu à voter à l'unanimité, de chaleureuses félicitations au Ministère d'action républicaine et laïque que vous présidez.

Je suis heureux d'avoir été choisi par l'assemblée communale pour vous témoigner son appprobation pour le passé, sa confiance pour l'avenir et l'assurance de son dévouement le plus absolu.

Veuillez agréer M. le président du Conseil l'hommage de mon profond respect.

Signé : MALVY.

St-Germain. — *Accident.* — Un bien regrettable accident s'est produit lundi, vers les six heures du soir, à St-Germain. La femme Delmas gravissait une échelle extérieure, donnant accès au grenier de sa maison. Un des échelons supérieurs ayant cédé sous le poids, la malheureuse est venue s'abattre sur le sol d'où elle a été relevée inanimée.

Le docteur Bouyé, appelé en toute hâte, a donné les premiers soins, mais n'a pu se prononcer sur la gravité des blessures.

Espérons, toutefois, que la victime en sera quitte pour quelques jours de repss.

St-Michel-de-Bannières. — *Election de la municipalité.* — Limes, maire ; Mondet, adjoint ; les mêmes. Municipalité entièrement radicale. De grandes réjouissances ont eu lieu dans la soirée. M. Lachièze qui était venu avant les élections patronner la liste du clérical De Chergé, a dû bien souffrir pour son protégé.

Bibliographie

Demandez partout au prix exceptionne 5 centimes *le numéro du 21 mai 1904 des*

Lectures de la semaine

La moins chère, la plus amusante, la plus littéraire des revues illustrées pour la famille, 32 pages, 30 illustrations, 15 cent. le numéro, 4e année,

Textes et dessins inédits.

Grands concours mensuels, avec prix de valeur, récréations hebdomadaires, avec nombreux prix.

Sommaire du numéro du 21 mai 1904.

Blanche contre Jaunes, grand roman inédit sur la guerre Russo-Japonaise, par Pierre Maël, illustrations de A. Lunois et G. Vallée.

L'Etang, poésie inédite de Jean Aicard, illustration de Stépbane.

Le Retraité, Image de Bretagne inédite par Gustave Toudouze, illustration de Stéphane.

L'Instinct maternel chez les plantes, variété scientifique inédite, par Gaston Bonnier, de l'Académie des Sciences, illustrations de J. Poinsot.

La fête de grand'mère, nouvelle inédite par Jean Lorédan, illustrations de Jordic.

Le Joujou chez les Sauvages, par Joë Pilgrim, nombreuses illustrations.

Le Phare, comédie dramatique par Wilkie Collins (traduit de l'Anglais), illustrations de Nelson Diaz.

La Lionne et l'Explorateur, caricatures.

Abonnements : 3 mois, 2 fr. ; 6 mois, 4 fr. ; 1 an, 7 fr. 50 ; Etranger, 11 fr. 25. Librairie Générale, 1, rue Dante, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1642e livraison (21 Mai 1904). — Le sang des Mordrey, par Mme Chéron de la Bruyère. — Le forum romain, par E Franco. — Cerfs-volants chinois. — La vengence d'Amaury, par B.-A. Jeanroy. — Musée de poupées, par Marie Kœnig.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

La vie heureuse

Une peinture vivante de ce Maroc mystérieux que d'heureuses conventions ont gagné à l'influence française ; l'œuvre de M. de Nolhac, le prestigieux évocateur de la femme au XVIIIe siècle ; un amusant instantané d'Alfred Capus, l'heureux fataliste ; le tableau séduisant d'une soirée littéraire et mondaine donnée chez la Baronne de la Tombelle ; de Franc-Nohain, les Salons politiques, trés d'actualité en ce temps d'élection ; l'Art et la Vie, le Monde et les Lettres, l'Heure présente et les grâces du Passé, les élégances de Paris et les Contrées lointaines se trouvent représentés dans le numéro de *mai* de la *Vie Heureuse* publié par la librairie Hachette et Cie.

Abonnements : Paris et Départements, 7 fr. ; Étranger, 9 fr. Le No, 50 centimes

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 27 rue Racine, Paris, 7e — Sommaire du 15 mai 1904.

Vsse Nacla : Chronique. — Hippolyte Lucas : Le château du général. (fin) — Gyp : Cloclo (suite). — André Theuriet : La Sœur de lait (suite) — Pierre de Lano : Terr' Neuva (suite). — Pierre Sales : La course aux millions (suite). — Louis Jacolliot : Voyage aux Pays mystérieux (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Bulletin Financier

Les dispositions défavorables que nous relevions encore hier se continuent aujourd'hui. Le marché est sans affaires. On semble vouloir attendre que la période des fêtes soit terminée pour reprendre position.

Notre 3 % clôture à 96,75.

Nos établissements de Crédit soutiennent fermement leurs cours. Le Crédit Foncier cote 675 ; la Banque de Paris fait 1110 ; la Société Générale est recherchée à 620 ; le Comptoir National d'Escompte vaut 591 ; le Crédit Lyonnais se tient à 1092.

Les actions de nos grandes compagnies sont sans grands changements. Le Nord se négocie à 1721 ; l'Orléans à 1390 et le Lyon 1299.

Le Suez passe à 4098.

Les Rentes étrangères participent à la lourdeur générale. Nous laissons l'Italien à 102,75 ; l'Extérieure à 82,50 ; le Portugais finit à 59,57 ; le Russe consolidé vout 87,25 ; le 3 % 1891 est à 70,75. La Rente Turque vaut 82.55 ; la Banque Ottomane, 575.

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

BOURGET DENTISTE
9 — RUE DU LYCÉE — 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

ON DEMANDE
Personne ou ménage dispos. 1 400 fr. pour tenir un bon Dépôt de vins et liqueurs à Paris, rapport 30 000 fr. garantis. Travail facile. Beau logement. Pas d'agences. M. G. Denis, 10, rue St-Quentin, Paris.

LA PHLEBITE
Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'Elixir de Virginie qui rétablira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure expliactive.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0	cpt	96 70
Jouissance 1er av. 1904.	tme	96 75
3 0/0 amor. Der. an. 1953.	cpt	96 85
Jouiss. 16 avril 1904...	tme	.. ..
Banque de France	cpt	3840 ..
Action nom. jouis. 28 déc.	tme	.... ..
Banque de Paris	cpt	1105 ..
500 fr. t. p. jouiss. janv...	tme	1110 ..
Crédit Foncier	cpt	675 ..
500 fr. t. p. jouiss. janv...	tme	.... ..
Crédit Lyonnais	cpt	1094 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 mars	tme	1092 ..
Société générale. louis. av.	cpt	620 ..
Est	cpt	890 ..
500 fr. t. p. jouiss. mai...	tme	.... ..
Paris-Lyon-Méditerranée.	cpt	1300 ..
500 fr. t. p. jouiss. mai...	ter	1298 ..
Midi	cpt	1139 ..
500 fr. t. p. jouiss. janv...	tme	.... ..
Nord	cpt	1725 ..
400 fr. t. p. jouiss. janv..	tme	1722 ..
Orléans	cpt	1389 ..
500 fr. t. p. jouiss. avril.	tme	1390 ..
Ouest	cpt	.... ..
500 fr. t. p. jouiss. avril.	tme	.... ..
Métropolit. 250 f. t. p. juill.	tme	519 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. janv.	tme	4100 ..
— sté civile	janv. cpt	.... ..
Proc. Thomson-Houston. j.	tme	649 ..
Espagne extér. 4 0/0 av...	tme	82 50
Russe 4 0/0 1901	mars. cpt	88 80
— 3 0/0 1896	mai. cpt	70 10
Rio-Tinto.... jouiss. mai.	tme	1282 ..

MINES D'OR

Rand Mines		269 50
Chartered		55 50
East Rand		201 50

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 21 »» à 21 25 ; juin 21 »» à 21 25 ; juillet-août 20 75 à 21 »» ; 4 dern. 20 50 à 20 75. Circ. : 2,000. Liq. : 2,500.

Farines (*Fleur de Paris*, les 100 k. net sans esc.). — Cour. 27 50 à 27 75 ; juin 27 75 à 28 »» ; juillet-août 28 »» à 28 25 ; 4 dern. 27 50 à 27 75. Circ. : 450. Liq. : 9,150.

Avoines (100 kil. c. s. esc. ; poids 45 à 47 k. à l'hect.) — Cour. 14 »» à 14 25 ; juin 14 »» à 14 25 ; juillet-août 14 25 à 14 50 ; 4 dern. 14 50 à 14 75. Circ. : 250. Liq. : 2,250.

Seigles (69/72 k.) les 100 k. net comptant. — Cour. 15 »» à »» »» ; juin 15 »» à »» »» ; juillet-août 14 50 à »» »» ; 4 dern. 14 50 à 14 75. Cir. : »,»». Liq. : »,»».

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE maxima	TEMPÉRATURE minima	Pression atmosph. réduite au niv. d. la mer	Temps
18 Mer.	+ 28	+ 18	769	Couv
19 Jeudi	+ 27.5	+ 17.5	770	Couv

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : *Variable.*

Dr HERBEAU

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

Anti-Anémique de J. Filhol
Le flacon 1,25 | AU CITRO-PHOSPHATE DE FER | Le flacon 1,25
De longues années d'expérience garantissent son efficacité certaine dans l'Anémie, Chlorose, Leucorrhée ou Pertes Blanches Peut être employé par les personnes les plus délicates.
SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS
DEPOT ET PREPARATION :
PHARMACIE NORMALE, Place des Petites-Boucheries, CAHORS
P. ORLIAC, Pharmacien de 1re classe, gendre et successeur.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE
COUVERTS CHRISTOFLE
Manufacture à Paris 56, Rue de Bondy
EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE de la Maison CHRISTOFLE en toutes lettres.
Envoi franco du Catalogue
Notre représentant à Cahors est M. Mandelli fils, Bd Gambetta, 26,

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 22

L'AMOUR et l'ARGENT

PAR

Jules de GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE

VI

— A supposer qu'Achille réussisse... qui sait combien d'années il te faudrait attendre ! La vieillesse aura le temps de m'emporter dix fois... et je ne puis te laisser seule...

Jeanne avait frémi.

— Que voulez-vous donc mon père ? Parlez sans détour !... Je tremble de comprendre. Vous désirez que je me marie ?

— Il le faut, murmura le baron, qui se trouvait aussi embarrassé et aussi gêné que s'il avait eu les pieds sur une tôle rougie...

— Avec un autre qu'Achillé ? reprit Jeanne.

— Avec un autre.

La jeune fille releva la tête, un éclair jaillit de ses yeux.

— Jamais, mon père, s'écria-t-elle, jamais !

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Quelques minutes de silence pénible avaient suivi l'explosion de Jeanne.

Le baron courbait la tête, pâle de honte.

— Nous sommes tous les deux, Achille et moi, reprit fiévreusement la jeune fille, au-dessus de toutes les catastrophes d'argent et de toutes les ruines...

Nous ne demandons rien à personne et nous n'avons besoin de rien. Notre amour est de ceux qui ne s'empêtrent pas dans les questions d'intérêt. Il est franc, fort et haut. Il n'est pas de ces sentiments mesquins et vulgaires que des toiles d'araignées arrêtent. J'aimais Achille ruiné. Il m'aimera ruinée...

— Tu ne peux pourtant pas, dit le baron d'une voix étranglée... porter un nom déshonoré.

— Je puis, du moins, aimer celui qui le porte, quand celui qui le porte est innocent !

— Tu deviendrais sa maîtresse, peut-être ? s'écria le baron, que la rage aveuglait en se voyant arracher la perche que Le Lourdel lui avait opportunément tendue, et en pensant à son cher argent qui s'en allait avec lui dans le gouffre, et cette fois pour toujours.

— J'ignore ce que ce mot veut dire, fit Jeanne avec un accent de dignité qui fit rougir son père, mais si c'est être la maîtresse d'un homme que de penser à lui et de ne vivre que pour lui, il y a longtemps que je suis la maîtresse du vicomte de Montbrison.

Le gentilhomme était hors de lui... sa bouche s'ouvrait sans parler. Tout son corps trépignait.

— Nous nous égarons, ma fille, fit-il en s'efforçant de dominer son agitation. Je vois que j'ai mal posé la question. Nous n'avons plus aujourd'hui qu'un moyen d'échapper à la ruine et au déshonneur, toi et moi. C'est d'épouser l'homme à qui j'ai promis ta main : et si tu ne veux pas la mort de ton père...

— C'est moi que vous livrez pour payer votre dette, murmura Jeanne avec un accent d'amertume indéfinissable.

— Il s'agit, poursuivit le baron, imperturbable, de tâter ton cœur et de voir si tu aimes mieux ton père, l'homme de qui tu tiens la vie, qu'un jeune homme qui t'oubliera peut-être demain.

— En un mot, vous venez me demander de sacrifier mon amour, mon bonheur, toute ma vie, pour vous aider à suaver votre fortune que vous avez compromise.

Le baron fit un mouvement.

— Perdue ! Tu peux dire perdue ! Si elle n'était que compromise !... Mais ce n'est pas notre fortune seulement ! c'est notre maison... c'est notre nom... c'est toi ! c'est ton avenir que tu sauves !

— Assez ! mon père... dit jeanne. J'ai compris... C'est un acte de dévouement et d'obéissance que vous me demandez ?

— Ma fille ! murmura le baron que l'inquiétude dévorait.

— Je me dévouerai ! .. fit Jeanne simplement.

Le vieillard faillit pousser un cri de joie.

— C'est un homme généreux que tu auras pour époux... et riche, dit-il, et il voulut presser Jeanne sur son cœur.

La jeune fille l'arrêta d'un geste souverain.

— Pas un mot. Je ne veux même pas savoir son nom, car je ne l'aimerai jamais !

Elle s'éloigna, laissant le baron interdit

— Bah ! murmura-t-il, le premier moment de stupeur passé, dans un an d'ici, elle me remerciera quand elle saura ce que c'est d'avoir une toilette et une voiture. Elle est trop jeune encore pour apprécier cela. La tête est farcie de roman. Plus tard, quand les rues sont boueuses et qu'il faut sortir, on préfère un coupé à une chanson.

Il quitta l'appartement de sa fille, presque satisfait, et alla annoncer à Le Lourdel la bonne nouvelle.

Le banquier était pressé, comme il l'avait dit, de conclure le mariage. Le père n'avait pas moins de hâte, car il craignait que sa fille ne revint sur sa première décision. On arrêta que la signature du contrat aurait lieu dans quinze jours, en grande pompe, à l'hôtel de Grandvilliers.

Jeanne ne sortait pas de son appartement. Toutes ses heures etaient pleines de la pensée d'Achille. Elle songeait à ce qu'il allait souffrir quand s'abattraient coup sur coup sur sa tête les malheurs qui le menaçaient.

Elle trouvait la vie odieuse et appelait la mort à grands cris. Il n'y avait plus pour elle, ici-bas, que douleurs et chagrins.

Quand Le Lourdel se présentait à l'hôtel, elle descendait au salon indifférente et froide comme une statue. Elle n'avait pas encore vu la figure de son fiancé, et elle semblait étrangère à tout ce qui se passait autour d'elle tellement elle était isolée de tout par la tristesse.

Le Lourdel ne se formalisait pas de cette attitude glaciale. Il espérait que cela passerait après le mariage. Il fallait bien le temps d'oublier Achille.

C'est sur ces entrefaites qu'Annette, qui, à la tristesse de sa maîtresse et à l'introduction dans l'hôtel d'un homme qu'elle n'avait jamais vu, avait deviné ce qui se passait, écrivit à Achille, sans en prévenir Jeanne, le mot que nous connaissons.

Le pauvre garçon arrivait à Paris le soir même où devait se signer le contrat de mariage entre Jeanne de Grandvilliers et M. Le Lourdel.

Il était environ six heures et demie quand Achille arriva rue Varennes.

Une horrible angoisse le poigna à la vue de l'hôtel dont toutes les fenêtres étaient éclairées comme pour une solennité. Le grand portail était ouvert à deux battants. On apercevait du dehors la marquise illuminée ; les marches étaient couvertes de tapis et ornées de plantes vertes de chaque côté. Des sons de musique assourdis par l'éloignement arrivaient jusqu'au jeune homme. Deux files de voitures s'éloignaient à droite et à gauche de l'hôtel, et, de temps à autre, un élégant coupé entrait dans la cour, décrivant une courbe élégante sur le sable jaune et s'arrêtait devant le perron. Un invité en descendait, et Achille s'imaginait entendre résonner son nom à travers les salons en fête. Il enviait ces indifférents. Ils allaient la voir ! Le vicomte avait sur le dos ses habits de soldat encore boueux de l'exercice du matin. Il ne pouvait pas se présenter ainsi vêtu à travers les habits noirs et les cravates blanches. Son nom ne produirait-il pas, du reste, dans ce monde qui l'avait sans doute oublié, l'effet d'une bombe tombant au milieu d'une ville en paix ? Cette réception était donnée probablement en l'honneur de son rival. C'était lui le roi de la fête.

(*A suivre.*)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 27

LES

DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

PREMIER ÉPISODE

LE MOULIN GALANT

X

La Biscotte

Il répugnait à Bernard de demander une explication au banquier. Il n'y avait que la Biscotte qui eût pu l'instruire, mais avec quelle précaution il fallait aborder un sujet aussi délicat, surtout pour un fils dans la position de Bernard.

Le pauvre garçon n'avait pas osé jusque-là.

— Ah ! te voilà, dit-il à Marcel, qu'y a-t-il de nouveau ?

— Bien des choses, répondit le paysan.

— Bonnes ou mauvaises ?

— C'est selon.

— L'as-tu vue, elle ?

— Un instant, oui, monsieur Bernard.

— Tu lui as parlé ? dit-il vivement.

— Oh ! je n'aurais pas osé ; elle avait l'air si triste !

— Elle avait l'air triste, fit Bernard, elle n'accepte pas sa nouvelle position de bon cœur, alors...

Il était presque joyeux en disant cela. La souffrance de Lucienne lui faisait du bien.

O égoïsme !

— Mais, dit-il, tu ne me dis pas les nouvelles que tu m'as annoncées.

— Il y a d'abord la publication des bans, dit Marcel ; dimanche, M. le curé d'Essonnes a fait la première et dernière publication en annonçant les dispenses ; et le tableau grillé de la Mairie porte les noms de Thomas Rupert et de Lucienne Berthault.

— Oh ! ce mariage n'est pas encore fait, murmura Bernard en serrant les poings.

— Avez-vous un projet ? demanda Marcel.

— Non, pas encore, mais continue.

— Le tuteur de mademoiselle part demain pour Paris.

— Thomas Rupert !

— Lui-même.

— Ah ! tu as raison, voilà une bonne nouvelle.

— Cependant ce départ ne fera que hâter le mariage. Il est fixé aux premiers jours d'octobre.

— Je puis compter sur toi et sur Rose, n'est-ce pas ?

— Oh ! oui, monsieur Bernard.

— Bien, dès demain je te donnerai une lettre.

— Une lettre !...

— Oui, pour elle, tu comprends. Il est important qu'elle sache que je l'aime et que je vais travailler à sa délivrance.

— S'il ne faut donner qu'un bon coup au banquier ! fit Marcel, vous pouvez compter sur moi.

— Non, non. C'est un lâche, il refuserait un duel, et je ne veux pas employer la violence avec lui. Cela d'ailleurs ne m'avancerait à rien. Il me ferait arrêter et serait débarrassé de moi.

— Demain soir, je reviendrai pour la lettre.

— C'est cela, et sois discret.

— Soyez tranquille.

Marcel s'éloigna en courant, car il avait à retourner chez lui pour dîner, et Bernard descendit vers la maison de Lucienne, ce qu'il faisait tous les soirs.

Il s'arrêtait à cent pas de cette maison, soupirait en jetant un long regard vers la fenêtre de la jeune fille, fenêtre où brillait une lumière, puis il s'en allait non sans se retourner vingt fois.

Il rentra chez lui et alla s'asseoir au chevet de la malade.

La Biscotte, qui ne dormait pas, regarda son fils, et voyant son front toujours sombre, elle lui dit :

— Mon fils, j'ai pensé à une chose.

— A quelle chose avez-vous pensé ? ma mère.

— Tu ne travailles plus, Bernard, et dans quelques semaines, malgré la vie de privations que nous supportons, nous n'aurons plus une obole.

— Qu'importe ! dit-il.

— Il importe beaucoup, dit la Biscotte, qu'un homme de ton âge ne meure pas d'inaction et de misère. Tu as des bras pour t'en servir.

— Je ne puis plus travailler ! dit le jeune homme avec abattement.

— Ici, je te comprends, mais à Paris.

— A Paris ! fit Bernard en bondissant, quitter le village ?

Bernard, effrayé un moment à la pensée de quitter Lucienne, sourit. Il avait trouvé un motif pour rester.

— Partir ! j'y ai pensé, dit-il, et plus d'une fois ; mais est-ce possible, mère, dans l'etat où tu es, de songer à me renvoyer ? Qui te soignerait et te consolerait ?

— J'ai prévu ta réponse, dit la Biscotte.

— Ah ! fit Bernard.

— Il y a à Paris des hospices où je serai mieux qu'ici.

— Toi, à l'hospice ?

— Sans doute ; on a un bon lit et des chambres bien chauffées l'hiver, il fait froid ici. Et puis tu pourras me venir voir deux fois par semaine, je ne te coûterai rien, et toi tu pourras travailler.

Le visage de Bernard, de sombre qu'il était, s'était tout à coup éclairé.

— Tu as raison, dit-il, oui, nous irons à Paris ; quant à la question de l'hospice, c'est autre chose.

— Que veux-tu dire ?

— Tu resteras avec moi, et... et... tu verras, tu verras.

La Biscotte, surprise de ce changement, jugea à propos de ne rien en laisser voir.

— Quand partirons-nous ? demanda-t-elle.

Bernard réfléchit.

— A Paris, dit-il, il y a des termes fixes pour les locations ; nous partirons pour le huit octobre, et d'ici là, je vais gagner un peu d'argent pour notre départ. Es-tu contente ?

— Oui, dit la mère, si tu n'as pas d'arrière-pensée.

Bernard ne répondit pas. Il se promenait dans la chambre en pensant à son idée.

En effet, il avait compris aussitôt l'avantage qu'il y avait pour lui dans ce changement de résidence.

D'abord, le village lui pesait depuis longtemps. Son amour et sa mère l'y avaient retenu.

Mais Lucienne partait, il ne pouvait faire autrement que de la suivre.

Lorsqu'il eut bien calculé les chances de son projet, il revint près du lit de sa mère, et lui prenant la main :

— Tu m'as commencé l'histoire de Louise, dit-il, voudrais-tu la terminer ce soir ?

— Je n'ai plus rien à dire, fit la Biscotte d'une voix sourde.

— Si fait, tu m'as dit comment Louise Dubord était partie à Besançon avec le comte de Chavenay, mais tu ne m'as pas dit comment elle était devenue mère, pourquoi elle a été abandonnée de son séducteur, et enfin ce qu'est devenu Pierre Lenoir et les complices du comte.

— Ah ! dit la malade, une autre fois...

— Non, non, ce soir, il le faut, ma mère, nous allons partir bientôt, et puis j'ai besoin de savoir tout.

— Cependant, Bernard...

— Ma mère, il faut, comprenez bien, il faut que je sache le nom de mon père !

— Ne l'as-tu pas deviné ?

— Peut-être ! mais il me faut une certitude. Un homme, dernièrement, m'a accusé d'être le fils d'un assassin, et je n'ai pu répondre à cet homme. Vous entendez, ma mère, l'accusation est grave, et la réponse doit être terrible.

— Quel homme a pu te dire cela ? personne ne te connaît.

— Je le croyais comme vous, mais cet homme m'a appelé de mon nom de Bernard Dubord, et m'a dit qu'il connaissait mon père.

La malade se dressa sur le lit.

— Un seul homme, dit-elle, avait intérêt à nous retrouver.

(*A suiure.*)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traite avec l'Agence Havas.

(Service d'hiver 1903-1904)

De Paris à Toulouse par Cahors

		17 EXPRESS. 1re, 2e, 3e class.	5 (1) EXPRESS. 1re classe.	23 (3) EXPRESS. 1re classe.	35 DIRECT. 1re, 2e, 3e class.	1125 OMNIBUS 1re, 2e, 3e classes
PARIS (Aust.)	départ...	3 » s.	10 10 m.	8 58 s.	11 14 s.	—
LIMOGES	arrivée..	2 1	4 38	3 16 matin	9 2	—
	départ...	3 34	4 46	3 24 matin	9 29	—
BRIVE	arrivée..	6 36 matin	6 34 soir	4 57	12 28 matin	—
	départ...	6 45 matin	7 1 soir	5 5	1 5 matin	7 18
Gignac-Cressensac		7 20	—	—	1 40	7 56
SOUILLAC	arrivée..	7 40	7 39	5 41	2 »	8 17
	départ...	7 45	7 40	5 44	2 3	8 30
CAZOULÈS	arrivée..	7 52	—	—	2 10	8 37
	départ...	7 53	—	—	2 11	8 39
Lamothe-Fénelon		8 9	—	—	2 26	8 54
Nozac		8 19	—	—	2 37	9 5
GOURDON		8 31	8 8	6 9	2 50	9 17
Saint-Clair		8 40	—	—	3 »	9 27
Dégagnac		8 51	—	—	3 12	9 39
Thédirac-Peyrilles		9 2	—	—	3 24	9 51
Saint-Denis-Catus		9 13	—	—	3 35	10 2
Espère		9 22	—	—	3 45	10 12
CAHORS	arrivée..	9 32	8 47	6 45	3 56	10 23 soir
	départ...	9 41	8 53	6 50	4 5	1131 — 7 30 matin
Sept-Ponts		9 51	—	—	4 16	7 42
Cieurac		10 5	—	—	4 32	7 59
Lalbenque		10 12	—	—	4 40	8 8
Caussade		10 45	9 35	7 27	5 15	8 45
MONTAUBAN	arrivée..	11 19	10 1	7 52	5 55	9 27
TOULOUSE	arrivée..	12 13 s.	10 49 s.	8 45	7 51	—

De Toulouse à Paris par Cahors

		42 (4) EXPRESS 1re classe.	16 (2) EXPRESS 1re classe.	1140-1128 OMNIBUS 1re 2e 3e class.	1132 (*) DIRECT 1re, 2e, 3e cl.	4 EXPRESS 1re, 2e, 3e cl.	1126 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.	1136 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.	40 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.
TOULOUSE	d.	1 » s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	9 16 m	5 45 m
MONTAUBAN	d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	10 53	7 20
Caussade		—	4 1	5 20	8 11	9 53	—	11 33	8 1
Lalbenque		—	—	6 9	8 52	—	—	12 13 s.	8 43
Cieurac		—	—	6 19	9 1	—	—	12 22	8 52
Sept-Ponts		—	—	6 33	9 13	—	—	12 34	9 4
CAHORS	arr.	2 45	4 38	6 42	9 21	10 30	—	12 42	9 12
	dép.	2 49	4 49	1128 6 52	—	10 36	5 57 m	—	9 29
Espère		—	—	7 5	—	—	6 11	—	9 41
St-Denis-Catus		—	—	7 19	—	—	6 25	—	9 54
Thédirac-Peyril.		—	—	7 33	—	—	6 41	—	10 7
Dégagnac		—	—	7 42	—	—	6 50	—	10 16
Saint-Clair		—	—	7 52	—	—	6 59	—	10 25
GOURDON		—	5 31	8 7	—	11 19	7 17	—	10 38
Nozac		—	—	8 16	—	—	7 26	—	10 46
Lamothe-Fénel.		—	—	8 25	—	—	7 36	—	10 55
CAZOULÈS	a.	—	—	8 37	—	—	7 48	—	11 7
	d.	—	—	8 38	—	—	7 50	—	11 8
SOUILLAC	a.	3 47	5 52	8 46	—	11 43	7 58	—	11 15
	d.	3 48	5 57	8 51	—	11 44	8 7	—	11 18
Gignac-Cressens.		—	—	9 21	—	—	8 37	—	11 44
BRIVE	a.	4 24	6 33	9 56	—	12 22 m	9 11	—	12 12 m
	d.	4 28	7 »	—	—	12 29	—	—	12 50
PARIS (A.)	arr.	12 5 m	4 21 m.	—	—	9 14	—	—	11 33

1 et 2) 2e classe, pour 200 kilomètres minimum ; 3e classe pour 300 kilomètres.
3 et 4) 2e classe, pour 300 kilomètres minimum ; 3e classe, pour 400 kilomètres.
(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

(3e cl.)

CAHORS. — dép.	6 5 m.	7 28 m.	12 49 soir	7 soir
Mercuès	6 19 matin	7 50 matin	1 3 soir	7 14 soir
Douelle (*Arrêt*)	6 23	—	1 7	7 18
Parnac	6 30	8 9	1 14	7 26
Luzech	6 36	8 20	1 20	7 32
Castelfranc	6 49	8 46	1 32	7 46
Prayssac (*Arrêt*)	6 52	—	1 35	7 49
Puy-l'Evêque	7 1	9 11	1 43	8 1
Duravel	7 8	9 25	1 50	8 8
Soturac-Touzac	7 16	9 37	1 58	8 16
Fumel	7 25	10 2	2 7	8 27
LIBOS	7 31	10 9	2 13	8 33
PARIS	11 33 s.	—	4 21 m	8 39 s

De Libos à Cahors

PARIS (Aust.)	8 2 s.	10 59 soir	7 10 m.	
LIBOS.... dép.	7 55 matin	3 17 soir	9 9 soir	
Fumel	8 1 matin	3 23	9 15 soir	
Soturac-Touzac	8 11	3 33	9 25	
Duravel	8 18	3 40	9 32	
Puy-l'Evêque	8 25	3 47	9 39	
Prayssac (*Arrêt*)	8 32	3 54	9 46	
Castelfranc	8 39	3 59	9 51	
Luzech	8 50	4 9	10 1	
Parnac	8 58	4 17	10 9	
Douelle (*Arrêt*)	9 3	4 22	10 14	
Mercuès	9 8	4 27	10 19	
CAHORS. — Ar.	9 20	4 39	10 31	

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Aust.)... départ.	8h 5 s.	11h 4	10h 10 m	
St-Denis-les-Martel	5 46 matin	1 52 soir	7 37 soir	
Vayrac	5 54 matin	2 1 soir	7 45 soir	
Bétaille (arrêt).	5 58	2 5	7 49	
Puybrun	6 6	2 13	7 57	
Bretenoux-Biars	6 18	2 23	8 7	
Port-de-Gagnac	6 25	2 30	8 14	
Laval-de-Cère	6 35	2 38	8 22	
Lamativie	6 55	2 58	8 42	
Siran (arrêt)	7 11	3 14	8 58	
La Roquebrou	7 26	3 30	9 13	
AURILLAC..... arrivée.	8 9	4 11	9 52	

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC..... départ..	4h 33 matin	»	9h 27 matin	3h 9 soir
La Roquebrou	5 14 matin	»	10 7 matin	3 52 soir
Siran (arrêt)	5 57	»	10 20	4 5
Lamativie	5 44	»	10 37	4 22
Laval-de-Cère	6 2	»	10 55	4 40
Port-de-Gagnac	6 10	»	11 3	4 48
Bretenoux-Biars	6 19	7 41	11 15	4 58
Puybrun	6 30	8 5 matin	11 24	5 7
Bétaille (arrêt).	6 36	»	11 30	5 13
Vayrac	6 41	8 31 matin	11 36	5 20
St-Denis-les-Martel	6 48	8 42	11 43	5 27
PARIS (Aust.).. arrivée.	»	»	11 23 s.	4 31 m.

Nota. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 5 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 19 soir.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel.

Le Buisson.. dép.	»	»	11h 1	3 30	7h 30
Sarlat	7h » matin	»	12 »	4 40	8 43 soir
Cazoulès	7 41 matin	»	12 41	5 24 soir	9 25
Souillac	8 1	10 30 matin	12 54	6 2	9 33
Le Pigeon	8 15	11 3 matin	1 8 soir	6 17	»
Baladou.... Arrêt	8 19	»	1 12	6 21	»
Martel	8 26	11 33	1 20	6 29	»
St-Denis-p.-M. ar.	8 36	11 50	1 30	6 40	»

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M. d..	»	6h 56 matin	»	12h 10 soir	7h 47 soir
Martel	»	7 10 matin	»	12 24	8 1
Baladou.... Arrêt	»	7 16	»	12 30	8 7
Le Pigeon	»	7 21	»	12 35	8 12
Souillac	6h 5 matin	7 31	8h 5 matin	1 10	8 45
Cazoulès	6 13	»	8 15 matin	1 21	8 55
Sarlat	6 53	»	9 17	2 23	9 40
Le Buisson.. arr.	»	»	»	3 21	»

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	9 » matin	1 29 soir	8 31 soir	
Carsac	9 11 matin	1 44 soir	8 42 soir	
Grolejac	9 19	1 54	8 50	
St-Cirq-Madelon	9 24	2 1	8 55	
Payrignac (arr.)	9 31	—	9 1	
GOURDON	9 41	2 18	9 10	

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	7 35 matin	11 38 matin	4 50 soir	
Payrignac (arr.)	7 44 matin	11 47 matin	—	
St-Cirq-Madelon	7 51	11 54	5 6	
Grolejac	7 56	11 59	5 14	
Carsac	8 6	12 13 soir	5 23	
SARLAT	8 17	12 24 soir	5 42	

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

		EXPRESS				EXPRESS
TOULOUSE	dép.	4h 55 matin	6h 52 matin	12h 46 soir	4h 1 soir	» 12h 15 matin
CAPDENAC	arr.	9 55	10 20	4 1	8 49	» 6 25
	dép.	10 11	10 35	4 9	9 13	4 35 soir 7 45
FIGEAC		11 1	10 47	4 21	9 28	4 55 soir 8 »
Le Pournel		11 45	»	»	9 53	8 22
Assier		12 5 soir	11 10	4 45	10 7	8 35
Gramat		12 55	11 29	5 6	10 29	3 56 matin 9 »
Rocamadour		1 26	11 40	(1)	10 41	» 9 24
Montvalent		2 »	»	5 31	10 58	4 34 9 45
St-Denis-p.-Martel	ar.	2 17	12 1 soir	5 45	11 8	4 49 9 56
	dép.	2 26	12 3 soir	5 48	11 12	4 57 10 5
Quatre-Routes		2 46	12 12	5 57	11 21	5 22 10 19
Turenne		3 12	»	6 6	11 30	5 49 10 33
BRIVE	ar.	3 59	12 37	6 27	11 55	6 29 11 2
PARIS (Aust.)	ar.	12 50	11 33	4 21 m	8 39 m	» 11 33

(1) Ce train ne s'arrête à Rocamadour que du 1er mai au 31 octobre.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

		EXPRESS				EXPRESS
PARIS (Aust.)	dép.	8h 5 s.	8h 58 s.	11 14 soir	»	10h 10 m
BRIVE	dép.	4 46 matin	8 1 matin	12 53 soir	»	6 44 soir
Turenne		»	8 26 matin	1 18	»	7 7 soir
Quatre-Routes		5 14	8 37	1 28	»	7 15
St-Denis-près-Martel	arr.	5 21	8 45	1 36	»	7 22
	dép.	5 25	8 51	1 42	»	7 25
Montvalent		»	9 4	1 56	»	7 45
Rocamadour		(1)	9 25	2 15	»	7 51
Gramat		6 3	9 41	2 30	»	8 2
Assier		6 23	10 2	2 51	»	8 19
Le Pournel		»	10 12	3 1	»	8 28
FIGEAC		6 48	10 33	3 21	5 13 soir	8 45
CAPDENAC	arr.	6 59	10 47	3 35	5 26 soir	8 56
	dép.	7 17	11 5	4 2	»	9 4
TOULOUSE	arr.	10 59 soir	3 52 s.	8 28	»	12 13

(1) Ce train ne s'arrête à Rocamadour que du 1er mai au 31 octobre.

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép.	7 11 matin	1 27 soir	6 47 soir
Cabessut, halte	7 20 matin	1 36 soir	6 56 soir
Arcambal	7 31	1 47	7 6
Vers	7 40	1 56	7 14
Saint-Géry	7 49	2 4	7 22
Conduché	8 2	2 17	7 34
Saint-Cirq, halte	8 9	2 24	7 40
St-Martin-Labouval	8 21	2 33	7 48
Calvignac, halte	8 29	2 41	7 55
Cajarc	8 43	2 55	8 7
Montbrun, halte	8 54	3 6	8 17
Toirac	9 4	3 16	8 26
Lamadeleine	9 17	3 29	8 38
CAPDENAC. — Ar.	9 29	3 41	8 50
PARIS (Aust.)	11 33 s.	4 21 m	8 49 m

De Capdenac à Cahors

PARIS (Aust.)	8 5 s.	8 58 s.	11 14 s.
CAPDENAC. — Dép.	7 23 matin	11 9 matin	5 39 soir
Lamadeleine	7 34 matin	11 21 matin	5 51 soir
Toirac	7 44	11 33	6 3
Montbrun, halte	7 52	11 42	6 12
Cajarc	8 2	11 55	6 24
Calvignac, halte	8 12	12 6	6 35
St-Martin-Labouval	8 20	12 14 soir	6 44
Saint-Cirq, halte	8 28	12 23	6 53
Conduché	8 34	12 30	7 »
Saint-Géry	8 48	12 45	7 20
Vers	8 53	12 51	7 26
Arcambal	9 1	1 »	7 35
Cabessut, halte	9 11	1 11	7 46
CAHORS. — Ar.	9 19	1 19	7 54